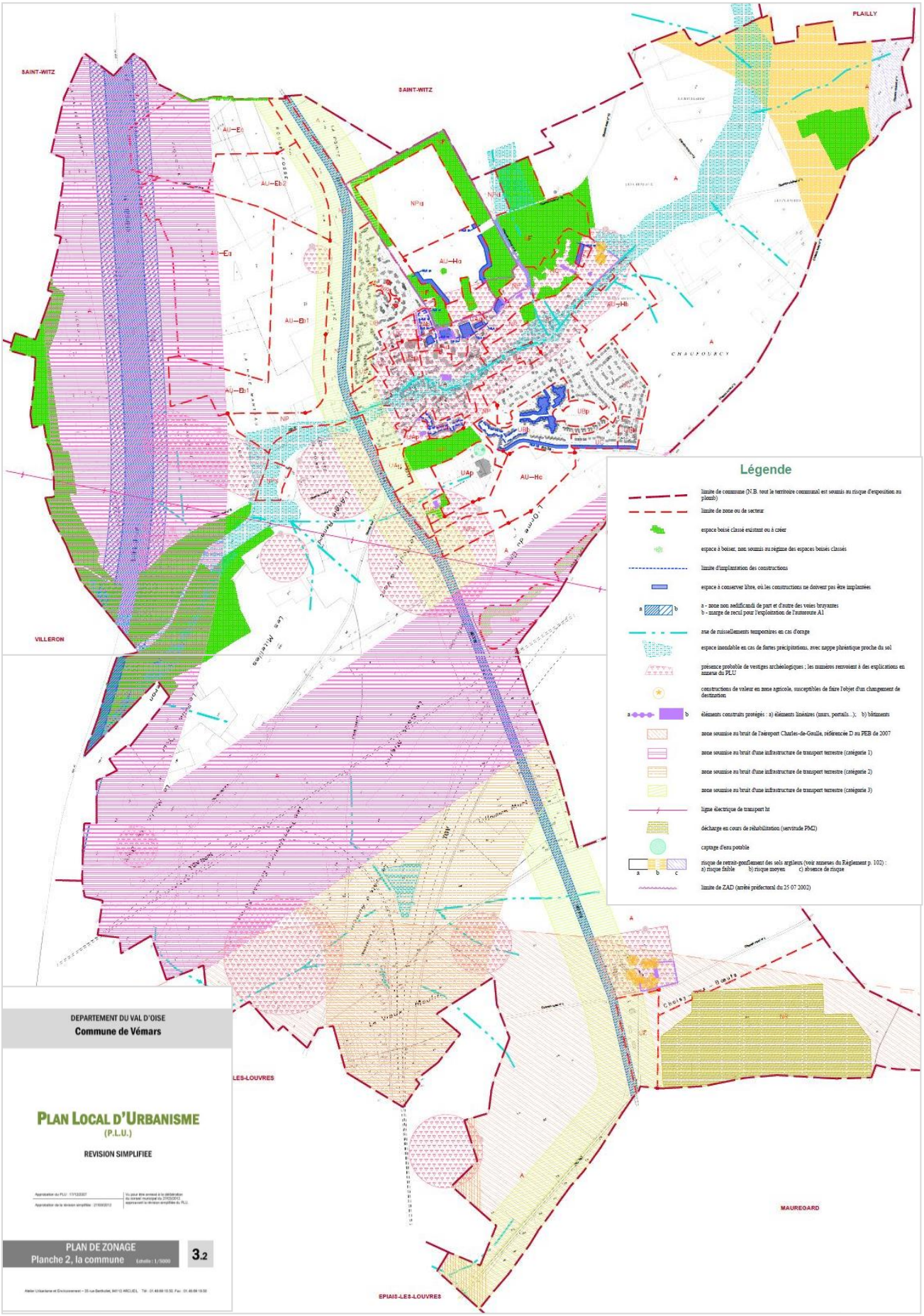
SAINT-WITZ
SAINT-WITZ
PLAILLY
VILLERON
LES-LOUVRES
EPIAIS-LES-LOUVRES
MAUREGARD
CHAUFOUACY
Légende
limite de commune (N.B. tout le territoire communal est soumis au risque d'exposition au plomb)
limite de zone ou de secteur
espace boisé classé existant ou à créer
espace à boiser, non soumis au régime des espaces boisés classés
limite d'implantation des constructions
espace à conserver libre, où les constructions ne doivent pas être implantées
a - zone non aedificandi de part et d'autre des voies bruyantes
b - marge de recul pour l'exploitation de l'autoroute A1
axe de ruissellements temporaires en cas d'orage
espace inondable en cas de fortes précipitations, avec nappe phréatique proche du sol
présence probable de vestiges archéologiques ; les numéros renvoient à des explications en annexe du PLU
constructions de valeur en zone agricole, susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination
éléments construits protégés : a) éléments linéaires (murs, portails...); b) bâtiments
zone soumise au bruit de l'aéroport Charles-de-Gaulle, référencée D au PEB de 2007
zone soumise au bruit d'une infrastructure de transport terrestre (catégorie 1)
zone soumise au bruit d'une infrastructure de transport terrestre (catégorie 2)
zone soumise au bruit d'une infrastructure de transport terrestre (catégorie 3)
ligne électrique de transport ht
décharge en cours de réhabilitation (servitude PM2)
captage d'eau potable
risque de retrait-gonflement des sols argileux (voir annexes du Règlement p. 102) :
a) risque faible b) risque moyen c) absence de risque
limite de ZAD (arrêté préfectoral du 25 07 2002)
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
Commune de Vémars
PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U.)
REVISION SIMPLIFIEE
PLAN DE ZONAGE
Planche 2, la commune
3.2